

Plan Local d'Urbanisme

Commune de LA BÂTIE-NEUVE

Hautes-Alpes

1. Rapport de présentation
2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables
3. Orientations d'Aménagement et de Programmation
4. Règlement et documents graphiques
5. Annexes
 51. Annexes sanitaires
 52. Emplacements réservés
 53. Servitudes
 54. Risques
 55. Exploitations agricoles
 56. Droit de Prémption Urbain
 57. Autres éléments d'information

POS initial

Approuvé le : 7 Juillet 1978

Révisé en totalité le : 1^{er} Décembre 1986

Modifié le : 11 Septembre 1989

Modifié le : 1^{er} Décembre 2000

Modifié le : 9 Août 2010

Révisions simplifiées du : 9 Août 2010

REVISION

Arrêté par délibération du conseil municipal
du : 21 Janvier 2013

Pour le Maire empêché

Le premier Adjoint, Alain de Santini

Approuvé par délibération du conseil
municipal du : 6 Novembre 2013

Pour le Maire empêché

Le premier Adjoint, Alain de Santini



François ESTRANGIN

Urbanistes

Micropolis – Bâtiment La Béardie – 05000 GAP

EURECAT
Karine CAZETTES



Les périmètres de réciprocité sont donnés ici à titre informatif au moment de l'approbation du PLU.

Il appartiendra aux services compétents de vérifier l'exactitude des éléments et de tenir compte des éventuelles évolutions des exploitations au moment du dépôt d'une demande d'autorisation ou d'information.

COMMUNE

LA BÂTIE-NEUVE

Exploitations agricoles

Localisation des exploitations agricoles et distances réciproques à respecter vis à vis des tiers (Art. 111-3 du Code Rural)

Légende

-  Bâtiment agricole
-  Distances réciproques à respecter
-  Elevage Ovin
-  Elevage Bovin
-  Elevage de Volailles

Plan de situation



Echelle

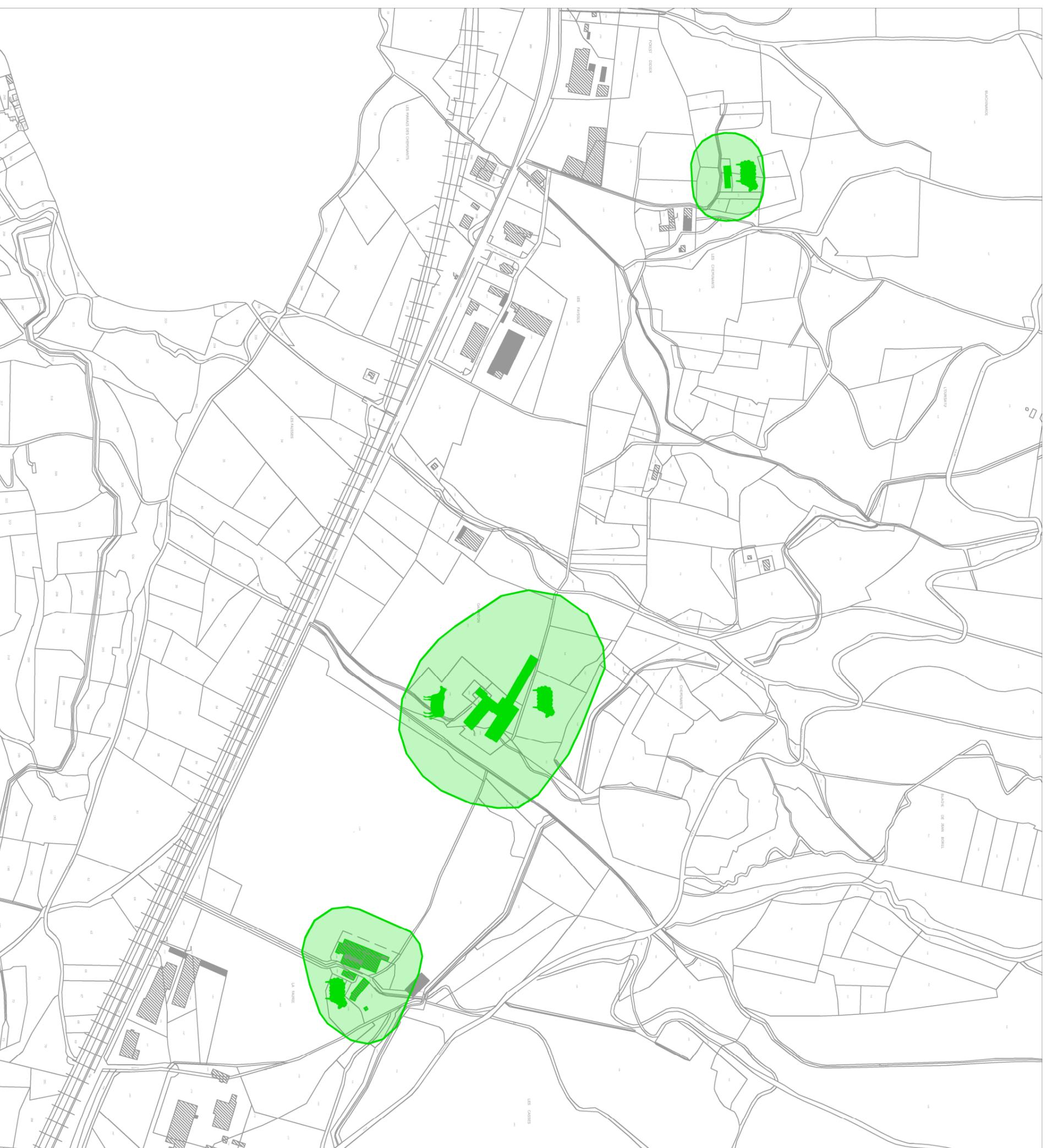
1/6000

Date

6 Novembre 2013



François ESTRANGIN et Karine CAZETTES



COMMUNE

LA BÂTIE-NEUVE

Exploitations agricoles

Localisation des exploitations agricoles et distances réciproques à respecter vis à vis des tiers (Art. 111-3 du Code Rural)

Légende

-  Bâtiment agricole
-  Distances réciproques à respecter
-  Elevage Ovin
-  Elevage Bovin
-  Elevage de Volailles

Plan de situation



Echelle

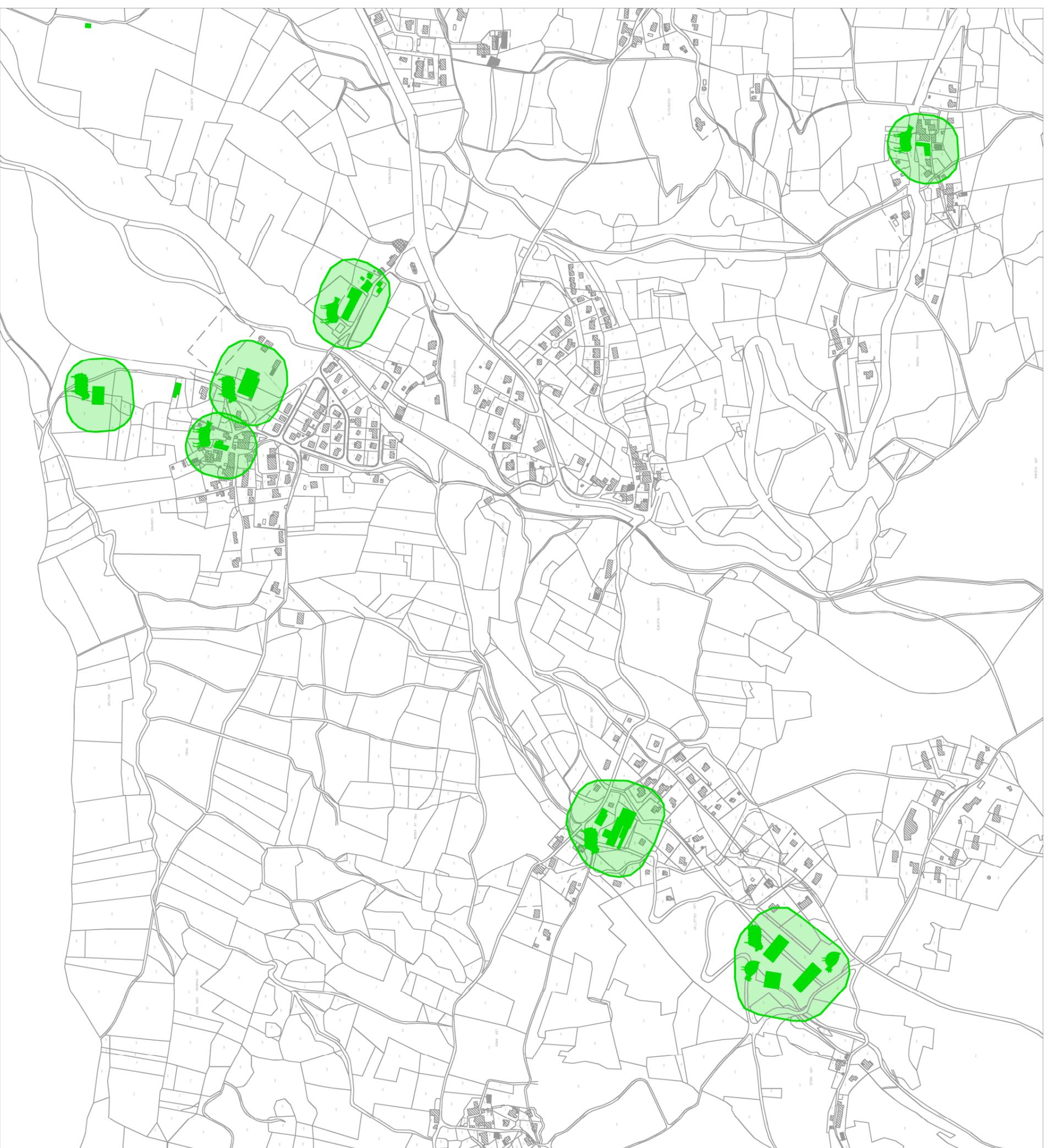
1/7000

Date

6 Novembre 2013



François ESTRANGIN et Karine CAZETTES



COMMUNE

LA BÂTIE-NEUVE

Exploitations agricoles

Localisation des exploitations agricoles et distances réciproques à respecter vis à vis des tiers (Art. 111-3 du Code Rural)

Légende

-  Bâtiment agricole
-  Distances réciproques à respecter
-  Elevage Ovin
-  Elevage Bovin
-  Elevage de Volailles

Plan de situation



Echelle

1/6000

Date

6 Novembre 2013



François ESTRANGIN et Karine CAZETTES

